**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement d’un(e) consultant(e) international (e) senior -** **appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption en République Démocratique du Congo**

**Référence du dossier : 005/IC-INT/LCC/2021**

Date : 09/03/2021

**Pays :** République Démocratique du Congo, Ville : Kinshasa

**Description de la mission : : Un(e) consultant(e) international (e) senior - appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.**

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance, International

**Intitulé du projet : projet d’appui à la lutte contre la corruption.**

**Durée de la mission : 90 jours ouvrables (repartis sur 5 mois maximum)**

**Prière envoyer vos propositions (proposition technique et Lettre d´Offre avec une proposition financière) dûment signées à l’adresse e-mail ic.soumission.cd@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le lundi 23 mars 2021 à 16 heures de Kinshasa. Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse soumission.info@undp.org pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

Les offres sont publiées sur les sites suivants du PNUD :

<http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=>76135

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

**1. Contexte et justification :**

|  |
| --- |
| De nombreux efforts sont entrepris pour parvenir à une diminution sensible et durable de la corruption en République Démocratique du Congo (RDC). Sur le plan normatif, le pays a adhéré aux instruments suivants : la Convention des Nations Unies contre la Corruption ; la Convention de l’Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ; le Protocole d’accord de la Communauté de développement de l’Afrique australe contre la corruption ; et l’Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Au niveau national, des avancées sont à relever dans l’adoption ou la mise à jour de textes spécifiques sur la lutte contre la corruption, la conduite des agents publics, la gestion des marchés publics, ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Un Forum national de lutte contre la corruption a été organisé en 2009. Il y a eu aussi la nomination d’un Conseiller Spécial en charge de la lutte contre la corruption, les détournements de fonds publics et le blanchiment des capitaux et plus récemment la création, par ordonnances présidentielles, d’une Coordination pour le changement des mentalités (CCM) et de l’Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC), ainsi que l’examen, au niveau de l’Assemblée nationale, d’une proposition de loi portant création d’une Agence de lutte contre la corruption. Un état des lieux de la lutte contre la corruption a été réalisé en 2019 en vue de faire un inventaire, d’analyser les dispositifs juridiques et institutionnels mis en place et de réaliser un suivi des recommandations et résolutions du Forum national de lutte contre la corruption, dix ans après. Il en ressort que les diverses mesures prises, ici et là, n’ont pas donné les résultats escomptés. A titre indicatif, la plupart des recommandations formulées lors du Forum ne sont toujours pas exécutées. Maintes initiatives en matière d’audit des services publics n’ont pas été poursuivies en raison de querelles institutionnelles. Plusieurs enquêtes menées dans le cadre d’affaires de corruption n’ont jamais abouti à des procès ; ce qui se traduit par une impunité de personnes présumées corruptrices et corrompues. Au niveau des cours et tribunaux, il existe très peu de dossiers de corruption ayant débouché sur la condamnation des auteurs, quoique le procès dit du « programme des 100 jours » en 2020 et impliquant notamment le directeur de cabinet du chef de l’Etat soit considéré comme un signal fort de la volonté du président Félix Tshisekedi de renforcer la lutte contre la corruption. Le rôle de la société civile est resté faible à cause de ses capacités limitées de sensibilisation, de dénonciation, de surveillance et de plaidoyer, aggravées par un environnement institutionnel, juridique et politique encore peu favorable à l’exercice du contrôle citoyen de l’action publique et à la promotion de la redevabilité. Les dispositifs de pilotage, y compris la Stratégie nationale de lutte contre la corruption, sont restés globalement inopérants, notamment faute de bénéficier d’un suivi adéquat. La politique nationale de réforme de la justice 2017-2026 prévoit un renforcement de la lutte contre la corruption et l’impunité à travers la validation et la consolidation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, l’accélération du processus d’adoption de la loi anti-corruption, la coordination, l’harmonisation des activités et le renforcement des institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption, ainsi que la finalisation du processus d’auto-évaluation de l’état de mise en œuvre des obligations découlant de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption. En 2020, la RDC occupait la 170ème place sur 180 pays dans l’Indice de perception de la corruption publié par l’organisation internationale non-gouvernementale *Transparency International.* Même si ce classement a ses propres limites, il souligne néanmoins un recul de deux points par rapport à 2019 où la RDC était classée 168ème, d’autant que l’écart est encore plus marqué comparé aux années antérieures. Ici comme dans d’autres pays, les ravages de la corruption touchent presque tous les secteurs de la vie nationale. La corruption gangrène le fonctionnement de l’administration, réduit l’efficacité des services publics et prive d’accès de nombreux citoyens, surtout les plus vulnérables, aux services sociaux de base. Dans le domaine judiciaire, la corruption entrave l`accès à la justice, le droit à un procès juste et équitable et la réparation des violations des droits de l’homme. Elle a également des conséquences économiques importantes. Elle alimente l’insécurité dans le domaine des affaires et réduit la confiance des investisseurs. Elle entraîne une diminution des ressources et, à cause notamment des détournements de fonds, contribue à l’accroissement des inégalités sociales et handicape lourdement les efforts de lutte contre la pauvreté et le développement durable. Au plan politique, elle favorise le clientélisme et les pratiques de marchandage et la vénalité des charges, au détriment du principe d’égal accès aux postes de prise de décision et la libre expression de la volonté des électeurs. La corruption réduit les capacités des institutions à opérer de manière optimale, quelles que soient les manifestations qu’elle emprunte, qu’il s’agisse de la petite ou de la grande corruption.Le PNUD entend recruter un(e) consultant(e) international(e) de haut niveau pour appuyer les efforts des autorités dans la lutte contre la corruption. |

**2. Missions et responsabilités du/de la Consultant(e)**

|  |
| --- |
| Sous l’autorité du Team leader du pilier consolidation de la paix et renforcement de la démocratie et la supervision directe de la Coordinatrice du pilier, en étroite collaboration avec les institutions nationales engagées dans la lutte contre la corruption, le/la consultant (e), sera chargé(e) de proposer des actions prioritaires susceptibles de dynamiser la lutte contre la corruption en RDC . Au cours de sa mission, il devra, en particulier : 1. Assister les autorités et les autres parties prenantes dans le développement d’une vision d’ensemble et concertée de la lutte contre la corruption informée par les obligations internationales et des politiques nationales adéquates ;
2. Sur la base de l’état des lieux de la lutte contre la corruption, faciliter des discussions avec les autorités et les autres parties prenantes sur l’éventualité de l’actualisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et l’élaboration d’un plan d’actions prioritaires, avec des cibles et des indicateurs, ainsi que des mécanismes de suivi régulier des progrès ;
3. Appuyer la mise en place et ou l’opérationnalisation des mécanismes existants de coordination pour une approche harmonisée des actions et des appuis dans la lutte contre la corruption ;
4. Aider à l’identification des mécanismes endogènes et exogènes intègres de financement de la lutte contre la corruption
 |

**3. Livrables et tranches de paiement**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| A titre indicatif, les livrables, délais d´exécution et tranches de paiement sont comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables /Description**  | **Echéance proposée** | **Tranche de paiement** |
| **1er Livrable :**Rapport de démarrage incluant notamment la vision et les priorités de la lutte contre la corruption, ainsi que les grandes articulations de la mission  | A remettre 10 jours après la signature du contrat. | 20% |
| **2ème livrable :**Rapport de mission sur l’actualisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption : document d’évaluation des forces et des faiblesses de la stratégie, pistes et modalités d’actualisation, termes de référence de l’atelier d’actualisation, document de plan d’action prioritaire, mécanisme de suivi des progrès.  | A remettre 50 jours après la validation du rapport de démarrage  | 40% |
| **3ème livrable :** Un rapport final de la mission incluant, outre les résultats de l’appui fourni sur l’actualisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, le bilan des activités menées en vue de la mise en place et ou l’opérationnalisation des mécanismes existants de coordination pour une approche harmonisée des actions et des appuis dans la lutte contre la corruption, d’une part, et de l’identification des mécanismes endogènes et exogènes intègres de financement de la lutte contre la corruption, d’autre part  | A remettre 10 jours après le dépôt du rapport sur l’actualisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption  | 40% |

 |

**4. Qualifications et Expériences requises**

|  |
| --- |
| *Education et expériences* **Education :**Diplôme universitaire (Licence/Master) en droit, sciences politiques, administration publique ou discipline connexe des sciences sociales**Expérience :*** Au moins 15 ans d’expérience ininterrompue dans le domaine de gouvernance démocratique (administration publique, secteur de la justice, organisations de la société civile, etc.)
* Au moins 10 ans d’expérience dans la lutte contre la corruption, les audits ou la reddition des comptes;
* Excellente connaissance des mécanismes de la coopération internationale, des institutions, des obligations et standards internationaux en matière de lutte contre la corruption, ainsi que des dernières évolutions dans ces domaines ;
* Capacité avérée à mener des consultations et à faciliter le dialogue entre les hauts fonctionnaires du gouvernement et les autres parties prenantes de haut niveau requise ;
* Une expérience de travail en RDC et une bonne connaissance des institutions congolaises et des acteurs souhaitées ;

**Langues Requises :** Maîtrise de l'anglais et du français (écrit et parlé) et capacité à résumer et à présenter efficacement des informations. |

**6. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultant(e)s intéressé(e)s doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :**1. Proposition technique :*** Note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;
* Brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagées ;
* Un CV actualisé, incluant les expériences passées dans des projets et initiatives similaires, avec au moins trois références ainsi que les copies des diplômes et, si possible, les attestations de bonne fin d’exécution des missions similaires obtenues.

**2. Lettre d´offre avec une proposition financière** La proposition financière doit indiquer :(i) Le montant total/somme forfaitaire globale. Afin d'aider le PNUD RD Congo dans la comparaison des offres, chaque proposition financière comprendra une ventilation détaillée du montant forfaitaire, incluant :Les honoraires du (de la) consultant (e) (indemnités journalières X nombre de jours ouvrables prévus). |

**7. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Evaluation**L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.Le marché sera attribué au/à la Consultant (e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).1. *Les propositions techniques*

Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d´évaluation** | **Points** |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle au moins un (e) Licence/Master en droit, sciences politiques, administration publique ou discipline connexe des sciences sociales ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle au moins 15 ans d’expérience ininterrompue dans le domaine de gouvernance démocratique (administration publique, secteur de la justice, organisations de la société civile, etc.) ? | 25 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une excellente connaissance des mécanismes de la coopération internationale, des institutions, des obligations et standards internationaux en matière de lutte contre la corruption, ainsi que des dernières évolutions dans ces domaines ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une capacité avérée à mener des consultations et à faciliter le dialogue entre les hauts fonctionnaires du gouvernement et les autres parties prenantes de haut niveau requise  | 15 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une bonne connaissance du contexte congolais ?  | 10 |
| La méthodologie proposée est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ?   | 20 |
| Le chronogramme proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 10 |
| **Total note proposition technique**  | **100** |

**Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée a 70%.**1. *Les propositions financières*

Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées ; une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :***Note financière A = [(Offre financière la moins disante)/Offre financière de A] x 30*****Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.*****Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**8. Autres information pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu ayant 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis. Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEX 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEX 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****